



## Détails sur les conditions et intérêt du statut Imp

Par **AC6573**, le **28/05/2012** à **19:44**

Bonjour,

Actuellement salariée en banque et investisseur, notamment dans l'immobilier, j'ai avec mon mari, plusieurs catégories de revenus :

- Salariés
- Fonciers
- BIC (statut LMNP pour défiscalisation en résidence de tourisme)
- Mobiliers (étrangers je ne sais pas si cela revêt une importance)

Nos revenus fonciers devenant important et une part étant des revenus de locations meublées (qui sont pour le moment déclarées par mon comptable en revenus fonciers à tort si je comprends bien), nous nous posons deux questions :

**1)Pouvons-nous nous déclarer en LMP ?**

- Revenus locatifs meublés > 23000€ bruts (charges comprises c'est bien ça pour « brut » ?) OK
- Revenus meublés > 50% des revenus d'activité du foyer : c'est là que j'ai un problème : que prend-t-on en compte ?

**1a)** Les revenus mobiliers sont par définition des revenus du patrimoine donc je serais tentée de ne pas les prendre en compte mais est-ce la réalité ?

**1b)** les revenus fonciers ne sont pas des revenus d'activité non plus donc même interrogation et surtout est ce qu'on prend les revenus bruts ou nets (car avec les intérêts d'emprunts et autres, ce n'est pas du tout le même résultat)

**2)Est-ce intéressant à terme puisque nous souhaitons que ce soit notre revenu principal ?**

**3)Peut-on le faire en entreprise individuelle (sur une seule tête donc) alors que certains biens sont détenus à 50/50 par mon mari et moi-même ?**

J'espère être claire et pouvoir obtenir des réponses,

Merci d'avance,

Cordialement,

Angélique C